

dans VOTRE entreprise !

? Pourquoi le tri ?

Le tri à la source et la collecte sélective permettent d'appliquer à chaque déchet un traitement approprié et notamment d'en maximiser les possibilités de recyclage.

→ Le tri, une obligation réglementaire :

Conformément au décret 94-609 du 15 juillet 1994 : les seuls modes d'élimination autorisés pour les déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages, sont la valorisation, en particulier, par réemploi et recyclage.

👉 Le principe du pollueur - payeur

C'est le principe selon lequel les coûts liés à la dégradation de l'environnement doivent être assumés par celui qui en est responsable.

Ce principe a été adopté par tous les pays de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et de Développement Economique) en 1972 pour mener leur politique publique d'environnement.

L'Aéroport International Strasbourg le met en application par son système informatisé de pesée des déchets. Ce dernier permet, en effet une facturation au tonnage produit.

🗑️ Le devenir des déchets

Papiers / cartons	→	Recyclage en papeterie
Films plastiques	→	Régénération
Déchets verts	→	Compostage
Ferraille	→	Valorisation matière
Pneus	→	Valorisation matière
Gravats	→	Recyclage en génie civil
Encombrants	→	Elimination
DIB en mélange	→	Valorisation énergétique
Palettes / déchets de bois	→	Valorisation énergétique (incinération en chaufferie industrielle)



Service de
Tri
Ecologique et
Economique des
Déchets

Avec la participation de
L'Agence de l'Environnement
et de la Maitrise de l'Energie

ADEME



Pour tout renseignement complémentaire,
appelez le Service Qualité, Environnement, Moyens Généraux
au 03 88 64 73 73.



Guide de



la collecte

**DÉCHETS TRIÉS,
ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ !**

GESTION DES DÉCHETS INDUSTRIELS



Charte de l'Environnement de
l'Aéroport International Strasbourg
"50 actions pour 5 ans"

ACTION
19

Recycler ou réutiliser 60% des déchets industriels
banals gérés par la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin
dans le cadre du système de gestion collective.

Échéance au 31 décembre 2005





Apprenez le tri sélectif dans VOTRE entreprise grâce à la gestion collective des déchets !

Toujours plus soucieuse de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets industriels, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, gestionnaire de l'Aéroport International Strasbourg, propose de vous aider à trier vos déchets sur votre lieu de travail, tout comme vous le faites chez vous, en toute simplicité grâce à STEED (Service de Tri Ecologique et Economique des Déchets).

STEED est un ensemble de compétence, de services et de matériel mis à disposition des entreprises afin de gérer au mieux la collecte et le traitement des déchets...

Comment cela fonctionne-t-il dans les bureaux ?

→ Dans votre bureau, vous séparez les papiers et les cartons des autres déchets grâce, par exemple, à une poubelle à double entrée disponible à l'achat au service environnement...



→ En fin de journée, les services d'entretien ramassent les poubelles du bureau avec un chariot muni de 2 grands sacs poubelles distincts...



→ Les sacs sont versés dans les bacs correspondant soit par le service d'entretien (collecte CCI), soit directement par votre entreprise.



Des bacs en couleur pour le tri

Les bacs sont tous gris avec couvercle de couleur pour une reconnaissance immédiate :

→ papier/carton : couvercle bleu

→ films plastiques : couvercle jaune

→ DIB* en mélange : couvercle brun



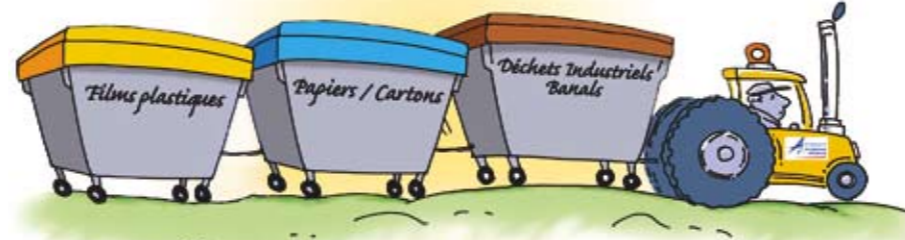
*DIB : Déchets Industriels Banals

Une collecte régulière pour les bacs

La fréquence et le jour de collecte sont personnalisés en fonction des besoins des adhérents. Un calendrier des fréquences des collectes est envoyé à chaque partenaire adhérent.

Une déchetterie pour la gestion collective

→ Les bacs sont collectés par les agents de la CCI :



→ Ils sont identifiés par un système de puce, la qualité du tri est vérifiée :



→ Le poids et la qualité sont enregistrés par le système informatique de gestion :



- 1 - pour le suivi des déchets
- 2 - pour la facturation au poids réel produit et selon la qualité du tri

→ Ensuite les bacs sont vidés dans les bennes qui seront vidangées par des prestataires extérieurs agréés.



Une collecte sur appel pour les autres déchets

Déchets acceptés à ce jour :

- Déchets verts
- Palettes, déchets de bois
- Ferraille
- Pneus
- Encombrants
- Gravats.

Le tri sera progressivement affiné et étendu à de nouvelles familles de déchets.

Attention :
Les déchets sont uniquement collectés par nos services

Déchetterie :
03 88 64 50 16
(répondeur)

